



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Juin 2019

Pour que les montagnes restent des espaces de cohabitation entre élevage et tourisme !

RANDONNEURS / CHIENS DE PROTECTION

Une enquête auprès des usagers de la montagne pour évaluer la situation

L'évolution des pratiques pastorales en contexte de prédation et le développement des pratiques de loisirs en montagne mettent en avant la question de la coexistence entre les différentes activités de l'économie de montagne, notamment **tourisme et élevage**.

Les rencontres entre les différents usagers des espaces montagnards et les chiens de protection des troupeaux peuvent poser des difficultés. Les élus des territoires, les acteurs du tourisme, les éleveurs et bergers, les acteurs de la montagne sollicitent les services pastoraux autour de ces nouvelles problématiques.

Aujourd'hui, **le réseau des services pastoraux Auvergne-Rhône-Alpes souhaite mieux connaître, comprendre, évaluer ce qu'il se passe lors des rencontres entre pratiquants de la montagne et chiens de protection des troupeaux**. Quelle est la réalité des problèmes sur le terrain ? Sommes-nous en mesure de les localiser, de les décrire et de les quantifier ? Peut-on identifier les déterminants communs aux bonnes ou mauvaises rencontres ?

Le lancement de l'enquête « **Mon expérience avec les chiens de protection** » devrait permettre de répondre à un certain nombre de ces interrogations.

Il s'agit d'une enquête assez précise pour connaître le déroulement de chaque rencontre. Elle interroge le comportement de la personne et celui du/des chien/s, la description de la rencontre, le contexte, le ressenti de la personne etc.

Un questionnaire sera mis en ligne à partir du **20 juin 2019**. Il s'adresse à toute personne ayant vécu une **bonne ou une mauvaise expérience** de rencontre avec un chien de protection.

Les randonneurs, trailers, vététistes, cavaliers, vacanciers, habitants des zones de montagne sont invités à témoigner : <https://urlz.fr/9Seq>



Cette campagne d'enquête sera transmise à de nombreuses structures telles que les **offices de tourisme, les bureaux des guides, les refuges et gîtes et autres hébergeurs, les structures d'accueil du public, les gestionnaires d'espaces naturels, les chasseurs, les forestiers, les mairies et gendarmeries, les magasins de location de matériel de randonnée ou VTT...**